



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N° 2010-132 du 18 novembre 2010

OBJET : Théâtre du Briançonnais : avenant au marché public d'exploitation et de gestion

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Le 18 novembre 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 novembre 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 jusqu'à la délibération n° 2010-119
30 à partir de la délibération n° 2010-120

Nombre de pouvoirs : 6.

Nombre de votes : 35 jusqu'à la délibération n° 2010-119
36 à partir de la délibération n° 2010-120

M. Edmond CADET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Laëtitia CODURI, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-120) M. Philippe SEZANNE, M. Marc FAURE BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Michel RICCI, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Pierre LEROY, M. Roger PERINET, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Bernard COLOMBAN.

Avaient donné pouvoir :

M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY
Mme Corinne MEYER à M. Gérard FROMM
M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à M. Alain FARDELLA
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe STOCKLI à M. Philippe MARIACHER

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2010-27-10 en date du 27 janvier 2010, portant gestion d'équipements culturels,

Vu la délibération n°2010-038 du 30 mars 2010, désignant l'association « Théâtre Le Cadran », titulaire du marché public d'exploitation et de gestion du Théâtre du Briançonnais pour la saison 2010-2011,

Considérant la nécessité de redéfinir les modalités de versement de la contribution versée par la Communauté de Communes du Briançonnais dans le cadre du marché public d'exploitation et de gestion du Théâtre du Briançonnais pour la saison 2010-2011, conformément aux inscriptions budgétaires,

Considérant la nécessité de fixer le montant du solde de subvention à verser au titre du contrat de gestion du Théâtre du Briançonnais prenant fin au printemps 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 21 octobre 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 19 octobre 2010,

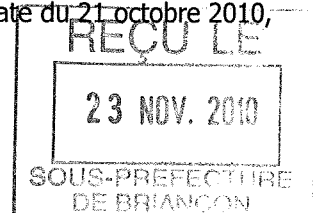
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve la modification des modalités de versement du marché :

Pour le financement du marché couvrant la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011, il est proposé que les versements soient étalés sur les exercices 2010 et 2011 comme suit :

Exercice 2010

1^{er} échéance marché public 144 400 € (paiement effectué par mandat n°912 le 11.05.2010)
2^{ème} échéance marché public 72 200 € (paiement effectué par mandat n°2020 le 8.10.2010)



Exercice 2011

3^{ème} échéance marché public 144 400 €

L'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoyait de manière inappropriée un versement du solde au 15 octobre 2010.

- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 au marché d'exploitation et de gestion ci-joint, prenant en compte cette modification du calendrier des versements ; le montant global du marché n'est pas modifié,
- Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de **1 840 €** correspondant au solde de la DSP :

Au vu des dépenses et des recettes transmises par l'association « Théâtre Le Cadran » pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2010, et considérant le montant de la subvention octroyée par la Communauté de Communes du Briançonnais, soit 361 000 € pour 12 mois de prestation, l'attribution d'une subvention complémentaire affectée au solde de la DSP s'élève à 1 840 €.

- Dit que la subvention complémentaire de **1 840 €** sera versée le 15 janvier 2011, soit en même temps que la dernière échéance du marché. Le versement total s'élèvera donc à 146 240 €.
- Récapituler l'ensemble des versements effectués et à prévoir sur les exercices 2010-2011 comme suit :

Exercice 2010

Dernier versement DSP	144 400 € (paiement effectué par mandat n°100 le 29.01.2010)
1 ^{er} échéance marché public	144 400 € (paiement effectué par mandat n°912 le 11.05.2010)
<u>2^{ème} échéance marché public</u>	<u>72 200 €</u>
Total annuel 2010	361 000 €

Exercice 2011

3 ^{ème} échéance marché public	144 400 €
Solde DSP	1 840 €

- Dit que les crédits nécessaires aux versements 2010 sont prévus au BP 2010 de la collectivité, et que les crédits relatifs aux versements 2011, seront prévus au Budget « Général » 2011 de la Collectivité pour un montant de 146 240 €.

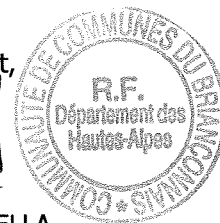
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

22 NOV. 2010

Date affichage :

23 NOV. 2010



AVENANT N°1
Marché public d'exploitation et de gestion du Théâtre du Briançonnais
Saison 2010 - 2011

Entre

La Communauté de Communes du Briançonnais, représentée par son Président M. Alain FARDELLA,
D'une part

Et

L'association « Théâtre Le Cadran », représentée par sa Présidente Mme Marie France ALPHAND,
D'autre part

Considérant :

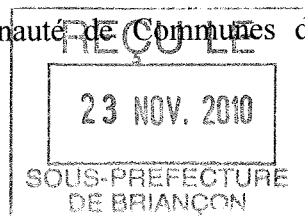
- ✓ La délibération n°2010-038 du 30.03.2010, désignant l'association « Théâtre Le Cadran » titulaire du marché public d'exploitation et de gestion du Théâtre du Briançonnais pour la saison 2010-2011,
- ✓ L'article 2.2 de l'acte d'engagement fixant le montant de la contribution,
- ✓ L'article 7 de CCAP fixant les modalités des versements.

Il est convenu d'apporter les modifications suivantes :

Article 1 / Rémunération et modalités de versement

L'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières est modifié comme suit :

- Le mandatement de la contribution financière de la Communauté de Communes du Briançonnais se fera selon l'échéancier suivant :
 - 40 % au 15.05.2010 soit 144 400 €
 - 20% au 15.10.2010 soit 72 200 €
 - 40 % au 15.01.2011 soit 144 400 €.



Article 2

A l'exception de l'article 1 sus-cité, les autres conditions du marché public d'exploitation et de gestion du Théâtre du Briançonnais pour la saison 2010-2011 restent inchangés.

Fait à Briançon, le

Le Président de la Communauté
de Communes du Briançonnais

M. Alain FARDELLA.

La Présidente de l'association
« Théâtre Le Cadran »

Mme Marie France ALPHAND.